

LE DRAPEAU TRICOLEURE



S'il est un symbole que tous, Français et habitants du monde entier, connaissent, c'est bien le drapeau tricolore français. Flottant aujourd'hui sur tous les bâtiments publics et présent lors des cérémonies officielles, notre drapeau a pourtant eu une histoire mouvementée.

Né sous la Révolution française, le drapeau français est le descendant de la cocarde tricolore, symbole du patriotisme, dont le blanc représentait la monarchie et le bleu et le rouge, la ville de Paris. Dès 1790, les vaisseaux de guerre et les navires de commerce français doivent porter un pavillon aux couleurs de la cocarde.

Le sens vertical des couleurs est décidé pour le différencier du pavillon néerlandais déjà présent sur toutes les mers, dont les couleurs bleu, blanc, rouge sont disposées à l'horizontale.

La forme définitive du drapeau tricolore tel que nous le connaissons aujourd'hui est décidée le 15 février 1794 par la Convention nationale. Il semblerait que ce soit le peintre Louis David qui ait décidé de l'ordre des couleurs.

Le drapeau tricolore est menacé à de nombreuses reprises et disparaît même de 1814 à 1830 avec le retour de la monarchie. Le 28 février 1848, les insurgés militent pour un drapeau complètement rouge après que la République a été proclamée. C'est Alphonse de Lamartine qui réussit à sauver le drapeau tricolore, grâce à un discours éloquent dont voici un extrait : « C'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur au besoin pour nos ennemis. »

Aujourd'hui, le drapeau tricolore est l'unique emblème national de la France qui figure dans la Constitution de 1958.

